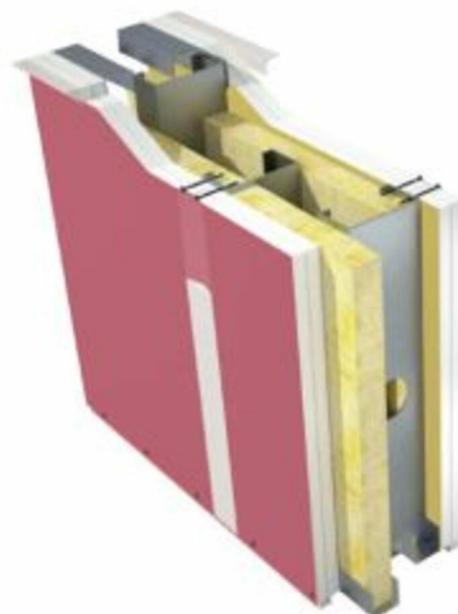


Cloison PREGYMETAL S160 TWIN UP BA18 S - EI60 - 62dB - M90-35 - Isolant

- Cloison séparative à hautes performances acoustiques composée de deux demi cloisons indépendantes d'imitant un vide de construction garni de matelas de laine minérale.
- Chaque demi cloison est constituée d'une ossature METALLIQUE et d'une plaque épaisse PREGYTWIN® UP de largeur 90 cm, vissées sur une même face de cette ossature.

APPLICATION

- Séparatives à hautes performances acoustiques (Ra jusqu'à 64dB) telles que les séparatives pour logement collectif et chambres d'hôtel.
- Cloison pour tout local nécessitant une isolation acoustique renforcée.
- Pour les pièces humides privatives EB+p : utiliser un parement PREGYTWIN® UP HYDRO avec l'enduit PREGYDRO.



DESCRIPTIF TYPE

- Fourniture et pose d'une cloison séparative à haute performances acoustiques non porteuse PREGYMETAL S, de chez Siniat ou techniquement équivalent, composée de plaques de plâtre PREGYTWIN® UP BA18 S vissées sur une double ossature métallique indépendante PREGYMETAL en acier galvanisé.
- Traitement des joints, angles, cueillies par bande pour joints et enduit PREGYLYS.
- La mise en œuvre sera conforme au DTU 25-41 et aux recommandations Siniat.

ATTRIBUTS TECHNIQUES

Épaisseur totale	160mm
Hauteur maximale	4m
Type d'isolant	2x45 mm (densité de 30kg/m3 minimum)
Référence PV feu	EFR-24-003213
Classement de protection incendie	EI 60
Résistance au feu	60min
Rw+C	62dB
Référence mécanique	DTA 9/11_922*V4

CONFIGURATION DU SYSTÈME

	Entraxe ossature	Hauteur maximale	Pression au vent
Montants simples à entraxe 90 cm	900mm	3.45m	200N/m ²

16/04/2025

	Entraxe ossature	Hauteur maximale	Pression au vent
Montants accolés à entraxe 90 cm	900mm	4m	200N/m ²

La mise en oeuvre doit être faite selon les DTU, DTA, Avis Techniques ou recommandations Siniat. Les performances du système sont données à titre indicatif, contacter le service technique pour vérification. Toute modification de références commerciales des composants invalide les performances techniques revendiquées et dégage Siniat de toute responsabilité.

16/04/2025